

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 30 (1938)
Heft: 1

Artikel: Chronique de l'année 1937
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique de l'année 1937.

Suisse.

- 22 janv.: Le Conseil fédéral autorise une augmentation du prix de la farine complète; il s'ensuit une majoration de 5 ct. par kg pour le pain bis. Le Conseil fédéral autorise également une augmentation du prix du lait, à partir du 1^{er} février; elle est de 2 ct. pour les producteurs, mais pour les consommateurs elle est toutefois limitée à 1 ct. Les prix du fromage et du beurre subissent également une augmentation correspondante.
- 26 janv.: Le Comité de l'Union syndicale demande que les secours de crise aux chômeurs soient adaptés au renchérissement du coût de la vie; il demande également une augmentation des salaires qui avaient été réduits.
A La Chaux-de-Fonds, des bagarres ont lieu à l'issue d'une conférence donnée par M. Musy, ancien Conseiller fédéral; un député libéral-conservateur y trouve la mort, frappé d'une attaque.
- 31 janv.: Le Congrès du parti socialiste suisse décide, par 370 voix contre 72, d'adhérer au Mouvement des lignes directrices pour la reconstruction économique et la sécurité de la démocratie.
- 3 févr.: A Zurich, a lieu l'assemblée constituante du Mouvement des lignes directrices.
- 20 févr.: L'assemblée des délégués de la Banque populaire suisse vote une réduction de 50 % du capital social. En outre, elle décide à l'unanimité d'instituer une société autonome chargée de reprendre les actifs étrangers.
- 5 mars: Le Mouvement des lignes directrices adresse au Conseil national une requête demandant une augmentation du secours de crise aux chômeurs.
- 16 mars: Le Conseil des Etats accepte par 30 voix contre 3 l'arrêté fédéral sur la protection de l'ordre public; la clause d'urgence est votée par 24 voix contre 8.
- 18 mars: L'assemblée fédérale vote un arrêté concernant la prorogation des mesures destinées à venir en aide aux producteurs de lait; indépendamment des recettes provenant de diverses majorations douanières, ledit arrêté prévoit une prestation fédérale de 5 millions sous forme de crédit.
- 18 mars: La motion Bratschi demandant l'annulation partielle de l'augmentation du prix du pain est repoussée au Conseil national par 88 voix contre 61.
- 24 mars: Le Parti socialiste suisse dépose à la Chancellerie fédérale la demande d'initiative populaire concernant la création d'occasions de travail; les listes sont revêtues de 278,909 signatures validées.
- 11 avril: En votation populaire, le peuple bernois accepte par 49,800 voix contre 13,800 un crédit de 9 millions destiné à la création d'occasions de travail.
- 25 avril: Dans le canton de Neuchâtel, l'initiative anti-communiste est acceptée en votation populaire par 17,401 voix contre 8,470.

- 11 mai: Le Conseil fédéral publie un message demandant que soit porté à 15 ans l'âge minimum auquel les jeunes gens puissent embrasser une profession.
- 23 mai: Au Congrès du parti radical suisse, M. le ministre Stucki fait un exposé de la situation politique et préconise un rapprochement avec les milieux du Mouvement des lignes directrices. A la demande des délégués romands, la proposition Stucki est soumise tout d'abord aux organisations cantonales du parti; ces dernières repoussent toute collaboration.
- 24 mai: La Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment, d'une part, et la Fédération des entrepreneurs, d'autre part, concluent une convention collective de travail englobant sur le plan national toute l'industrie du bâtiment. Cette convention de cadre est valable jusqu'à fin mars 1938.
- 27 mai: Patrons et ouvriers horlogers signent un contrat collectif réglant les conditions de travail dans l'industrie horlogère; cet accord met fin à la grève dans l'industrie des cadrans.
- 28 mai: Par voie d'arrêté du Conseil fédéral, les cantons reçoivent l'autorisation d'augmenter d'environ 5 % les allocations de crise aux chômeurs.
- 13 juin: En votation populaire, le peuple genevois accepte, par 18,278 voix contre 12,076, l'interdiction des organisations communistes.
- 15 juin: Dans une requête concernant le programme financier III, le Mouvement des lignes directrices demande l'adoucissement des mesures déflationnistes et propose un impôt sur les superbénéfices et sur l'accroissement de la fortune.
- 18 juin: Le Conseil national adopte la proposition de sa commission préconisant le renvoi de l'étude du projet d'arrêté fédéral urgent sur la protection de l'ordre public jusqu'à ce que l'assemblée fédérale ait pris une décision et jusqu'à ce que le peuple se soit éventuellement prononcé sur le code pénal fédéral.
- 30 juin: Le Conseil fédéral publie un arrêté sur la prolongation du droit fiscal de nécessité en 1938 (programme financier III).
- 19 juill.: La Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers, d'une part, l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, d'autre part, ont conclu une convention pour l'industrie des machines. Cette convention de cadre est prévue pour 2 ans; les conflits éventuels seront portés devant des tribunaux arbitraux.
- 24 août: La Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment, d'une part, et la Fédération suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles, d'autre part, concluent un contrat de cadre dont la validité expirera à fin 1938. Ce contrat prévoit une augmentation de salaire de 5 à 7 %, ainsi que la solution des conflits par voie arbitrale.
- 10 sept.: Le Conseil fédéral publie un message en faveur d'une révision partielle des articles économique de la Constitution fédérale; est joint

à ce message, le rapport du 4 juin adressé au Département fédéral de l'économie publique par la commission d'experts pour la législation économique.

- 12 oct.: Le Conseil fédéral publie son rapport sur la demande d'initiative concernant un programme national de création d'occasions de travail. Le Conseil fédéral en propose le rejet.
- 22 oct.: L'arrêté fédéral «Instituant une aide en faveur des entreprises privées de chemin de fer et de navigation dont l'exploitation est compromise par la crise» autorise le Conseil fédéral à venir en aide aux sociétés en difficulté, soit en leur accordant des prêts à intérêt très bas, ou même sans intérêts, soit en leur versant, à titre exceptionnel, des subventions.
- 28 oct.: L'arrêté fédéral prorogeant et adaptant les mesures de droit fiscal de nécessité pour 1938 (programme financier III) est adopté au Conseil national par 96 voix contre 44 (la clause d'urgence par 86 voix contre 56) et au Conseil des Etats par 31 voix contre 2 (clause d'urgence: 31 voix contre 4).
- 28 oct.: L'arrêté fédéral interdisant l'ouverture et l'agrandissement de grands magasins, de maisons d'assortiments, de magasins à prix uniques et de maisons à succursales multiples, est prorogé; font exception les coopératives. Le nouvel arrêté est accepté par 94 voix contre 2 au Conseil national, et par 28 voix sans opposition, au Conseil des Etats. C'est par 56 voix contre 36 et respectivement par 28 contre 2, que le Conseil national et le Conseil des Etats le munissent de la clause d'urgence.
- L'arrêté fédéral urgent, concernant l'ouverture d'un nouveau crédit pour lutter contre la crise et pour créer des occasions de travail, est adopté à l'unanimité dans les deux Conseils. Aux 30 millions accordés l'année précédente, le nouvel arrêté ajoute 35 millions.
- 28 nov.: L'initiative relative à l'interdiction des sociétés franc-maçonniques et associations similaires (revision de l'article 56 de la Constitution fédérale) est rejetée en votation populaire par 515,327 voix contre 234,980. Aux Etats, seul Fribourg l'accepte. La participation au scrutin est de 65,9 %.
- 21 déc.: Le Code pénal fédéral est accepté par l'Assemblée fédérale respectivement par 138 voix contre 36 et par 29 voix contre 11 au Conseil national et au Conseil des Etats.
- 23 déc.: Les Chambres acceptent la loi fédérale sur les mesures à prendre pour assurer l'approvisionnement du pays en marchandises indispensables.
- C'est sans opposition que l'Assemblée fédérale accepte la prorogation des arrêtés fédéraux d'urgence concernant les mesures de défense économique contre l'étranger. Quant aux mesures extraordinaires d'ordre économique (pleins pouvoirs), le Conseil national en accepte la prorogation par 85 voix contre 5. C'est par 32 voix contre 7, qu'il accepte également la prorogation du contrôle des prix.
- L'Assemblée fédérale décide d'opposer un contre-projet à l'initiative concernant le contrôle de l'industrie privée des armements.

Etranger.

- 30 janv.: A Moscou, on exécute 13 chefs communistes accusés de «trotzkisme».
- 11 avril: A Bruxelles, la lutte électorale entre le premier ministre Van Zeeland et le chef rexiste Degrelle, se termine par la victoire des partis démocratiques qui totalisent 276,000 voix contre 69,000 rexistes.
- 26 mai: En Hollande ont lieu les élections parlementaires. A la Chambre des députés, les socialistes obtiennent 23 sièges (21), les catholiques 31 (28), les autres partis 46 (42). Les chrétiens-sociaux, les nationaux-socialistes et les communistes perdent des mandats. A la Chambre Haute, les catholiques maintiennent leurs 16 représentants, les socialistes obtiennent 12 sièges (11) et les autres partis 22 (23).
- 4 juin: A Moscou, on annonce de nombreuses condamnations à mort et des exécutions, notamment de généraux.
- 19 juin: Les troupes du général Franco s'emparent de la ville de Bilbao défendue depuis longtemps par les mineurs asturiens.
- 21 juin: Le gouvernement Blum démissionne, il est remplacé par un cabinet de Front populaire présidé par M. Chautemps.
- 29 juin: La monnaie française subit une nouvelle dévaluation, bien qu'une baisse de cours ait déjà eu lieu en avril; par rapport au niveau atteint après la dévaluation de septembre 1936, la baisse du franc est d'environ 20 %.
- 11 juill.: A la suite d'incidents provoqués par les Japonais dans la Chine du Nord, le gouvernement nippon décide d'envoyer de nouvelles troupes en Chine. Le gouvernement central chinois se prépare à une vive résistance.
- 13 juill.: La France déclare se retirer du contrôle international de non-intervention en Espagne, l'accord en question n'étant pas respecté par les co-contractants.
- 20 août: Le gouvernement japonais proclame un régime économique de guerre et décrète la mobilisation générale contre la Chine.
- 29 août: La Chine et la Russie signent un pacte de non-agression.
- 10 sept.: Le franc français subit une nouvelle dévaluation d'environ 10 %.
- 14 sept.: On annonce de Prague la mort du président Masaryk, le fondateur de la République tchécoslovaque.
- 25 oct.: Le Gouvernement Van Zeeland démissionne.
- 11 déc.: L'Italie se retire de la Société des Nations.
- 12 déc.: En U.R.S.S. ont lieu pour la première fois de prétendues élections; seuls peuvent être élus des candidats proposés par le parti gouvernemental.
- 16 déc.: L'Italie se retire du Bureau International du Travail.
- 13 déc.: Les Chinois évacuent Nanking, leur capitale.